



HAL
open science

Enseignement et démocratisation : comparaison des effets sociaux des politiques de deux systèmes éducatifs, Ile Maurice, Ile de la Réunion

Azzedine Si Moussa, Frédéric Tupin

► To cite this version:

Azzedine Si Moussa, Frédéric Tupin. Enseignement et démocratisation : comparaison des effets sociaux des politiques de deux systèmes éducatifs, Ile Maurice, Ile de la Réunion. Carrefours de l'éducation, 1999, 8, pp.102-125. hal-03209437

HAL Id: hal-03209437

<https://hal.science/hal-03209437>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

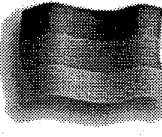


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Abstract



Zusammenfassung



Mauritius and Réunion are characterised by their contrasting education policies. Our research questions, from a comparative angle, not just the impact of these political choices but also the consequences of the way the two systems are run in terms of school democratisation. In order to do this, we make a point of putting in perspective the differentiated paths in school followed by pupils from a sample of schools in Mauritius and Réunion. The complementarity between quantitative and qualitative approaches makes it possible to show that the expected social effects are modulated by the behaviour strategies of the « initiated » actors. If the movement towards education for everyone is a necessary condition for democratisation, the selectivity of the systems in the light of variables such as sex, age or social origin also depends on the ties that are formed on a daily basis within schools.

Education and democratisation: comparison of the social effects of policies in two different education systems, Mauritius and Réunion

Die Inseln Mauritius und la Réunion zeichnen sich durch unterschiedliche Ausrichtungen ihrer jeweiligen Bildungspolitik aus. Die vorliegende vergleichende Studie beleuchtet nicht nur die Auswirkungen der jeweiligen Bildungsoptionen, sondern auch die Konsequenzen der Funktionsmodi des jeweiligen Erziehungssystems im Hinblick auf die Frage der schulischen Demokratisierung. Dabei werden die differenzierten Schullaufbahnen von Schülern ausgewählter Bildungseinrichtungen der Inseln Mauritius und la Réunion untersucht. Die Komplementarität von quantitativem und qualitativem Vorgehen ermöglicht aufzuzeigen, dass die zu erwartenden sozialen Auswirkungen durch die Verhaltensstrategien der « eingeweihten » Personen modifiziert werden. Zwar ist das Phänomen der Massenbildung eine notwendige Voraussetzung für die Demokratisierung; aber im Hinblick auf Variablen wie Geschlecht, Alter oder Sozialschicht hängt die Selektion durch das jeweilige System auch von den Prozessen ab, die sich alltäglich innerhalb der Schulen abspielen.

Unterricht und Demokratisierung: Vergleich der Bildungspolitik und ihrer sozialen Auswirkungen in zwei Erziehungssystemen: Insel Mauritius und Insel la Réunion.

Enseignement et démocratisation: comparaison des effets sociaux des politiques de deux systèmes éducatifs. île Maurice, île de la Réunion

▲ **Azzedine Si Moussa**, IREDU, UMR 5597

▲ **Frédéric Tupin**, LCF UPRESA 6058 CNRS. Université de la Réunion

entre approches quantitative et qualitative permet de montrer que les effets sociaux attendus sont modulés par les stratégies comportementales des acteurs « initiés ». Si la massification de l'enseignement constitue une condition nécessaire à la démocratisation, la sélectivité des systèmes, au regard de variables telles que le sexe, l'âge ou l'origine sociale, dépend, également, de ce qui se noue, au quotidien, dans les établissements scolaires.

L'île Maurice et l'île de la Réunion se caractérisent par des choix de politiques éducatives contrastés. Notre recherche interroge – sous un angle comparatif – non seulement l'impact de ces choix politiques mais, également, les conséquences des modalités de fonctionnement des systèmes éducatifs mauricien et réunionnais en termes de démocratisation scolaire. Pour ce faire, nous nous attachons à mettre en perspective les parcours scolaires différenciés d'élèves relevant d'un échantillon d'établissements scolaires mauriciens et réunionnais. La complémentarité

L'île Maurice et l'île de la Réunion font partie de l'archipel des Mascareignes¹, situé dans la zone sud-ouest de l'océan Indien. Ces deux îles sont distantes d'environ 200 kilomètres. L'île Maurice, d'une superficie d'environ 2 000 km² comptait un peu plus d'un million d'habitants en 1996, tandis qu'à la Réunion, pour une superficie de 2 500 km², on dénombre plus de 700 000 habitants. Un indicateur suffirait à situer les enjeux des systèmes éducatifs dans cette région; il s'agit de la proportion de jeunes dans chacune de ces deux sociétés: 37 % des habitants ont moins de 20 ans à Maurice contre 35 % à la Réunion. Ajoutons que près d'un tiers de la population est scolarisé à la Réunion (plus de 200 000 élèves et étudiants), cette proportion étant de l'ordre de 20 % dans l'espace mauricien.

Les proximités géographiques, démographiques, historiques, culturelles... de l'île Maurice et de l'île de la Réunion ne traduisent pas, pour autant, les spécificités des systèmes éducatifs qui s'y inscrivent. En particulier, les rapports développés par chaque institution – école mauricienne et école réunionnaise – à la question de l'égalité des chances scolaires divergent de façon notable; à l'île Maurice les élèves sont sélectionnés dès la fin du « cycle primaire » (seuls 60 % des élèves entrent au collège) tandis que le second cycle, à la Réunion, s'inscrit dans la politique du « collège pour tous ».

La question centrale de cet article consiste à s'interroger sur les effets sociaux différenciés des politiques éducatives mises en œuvre à l'île Maurice et à la Réunion. Nous tentons de cerner quel système, *in fine*, se révèle être le plus socialement sélectif au regard de variables telles que le sexe, l'origine sociale ou l'âge. Il s'agit de se demander si une politique éducative – celle du rectorat de l'académie de la Réunion – consistant à ouvrir progressivement les portes du second degré à une large proportion d'élèves, indépendamment de leur origine sociale, porte, en germes, les fruits de procédures tendant à « l'égalisation progressive des chances » comparativement à une politique scolaire socialement plus sélective – celle de l'île Maurice – dès l'entrée du second degré. Autrement dit, comment se traduisent, en termes sociaux, à l'issue des cursus, les choix politiques opérés en amont? Ou, les choix réunionnais sont-ils, dans les faits, réellement plus démocratisants que les choix mauriciens?

Concept central et position du problème: la démocratisation

La question de la démocratisation scolaire revêt un caractère potentiellement original dès lors que l'on s'attache à analyser des phénomènes sociaux mis en scène dans des sociétés insulaires issues d'une histoire post-coloniale.

Si les cas de l'île Maurice, État démocratique autonome, membre du Commonwealth, et de l'île de la Réunion, département français d'outre-mer, ne sont pas nécessairement généralisables, il semble néanmoins qu'ils présentent les stigmates de processus, sinon symptomatiques, *a minima* indicatifs. Leurs histoires tant parallèles que divergentes contiennent les éléments d'une comparaison qui pourrait se révéler fructueuse au plan de l'examen des politiques et des réalités scolaires qui tendent à promouvoir « l'accès au savoir pour tous ».

Ces sociétés au sein desquelles on assiste tant à un « télescopage des modèles » (Wolff et Simonin, 1996) qu'à une évolution des structures, mesures et réalités scolaires « en accéléré »² constituent, hypothétiquement, des cas de figure où les phénomènes de démocratisation sont susceptibles de prendre des formes spécifiques. En toile de fond, la dimension comparative avec les travaux s'attachant à décrire les phénomènes de démocratisation scolaire dans les pays industrialisés reste présente même si, *de facto*, la confrontation entre système éducatif mauricien et système éducatif réunionnais est mise en exergue.

S'il est impossible d'évoquer ici de façon exhaustive la multitude des traits et phénomènes qui caractérisent ces deux espaces sociaux insulaires (non superposables), quelques points de repères semblent néanmoins nécessaires à la compréhension des phénomènes en présence. À ce titre, on peut citer: le dynamisme démographique³, des pyramides des âges caractérisées par des bases étendues, une massification scolaire ultérieure à celle de l'Europe, une organisation économique singulière⁴, un accès tardif à l'autonomie politique et administrative⁵, une histoire récente du peuplement⁶, etc.

Il n'est pas impossible que ces paramètres influent sur les phénomènes d'équité scolaire comparativement avec ce qui se produit dans les systèmes éducatifs dont sont issues ces configurations. Cette dimension suppose que l'on redéfinisse le concept de démocratisation à l'aide de quelques travaux « référents » européens qui le délimitent.

Au-delà de l'idéal égalitaire républicain affiché par les pays développés durant la seconde moitié du vingtième siècle et ce, dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale (Prost, 1968) les enjeux inhérents à cette question sont multiples. Aussi, si le thème des inégalités d'accès aux études, suivi de celui de l'inégalité de réussite, ont eu un tel succès dans les années soixante, soixante-dix et même quatre-vingt, c'est sans doute parce qu'ils répondaient à une convergence de faits et de prises de position.

Depuis l'après-guerre, l'augmentation numérique de la scolarisation au-delà de la scolarité primaire s'est généralisée dans les pays industrialisés (par exemple, Prost, 1968); la société doit alors faire face à une scolarisation de masse pour tenter de pérenniser son expansion ou tout au moins, de l'assimiler. Cette question sous-tendue par la problématique du « handicap socioculturel » aboutira à la mise en place de programmes de compensation dans plusieurs pays développés. En France, dans le même espace-temps, l'idée d'une démocratisation de la société fait

son chemin et devient un idéal mis en avant par bon nombre de mouvements sociaux. De plus, de façon transversale, les études économiques laissent apparaître une demande croissante de main-d'œuvre qualifiée tandis que les rapports des grandes enquêtes⁷ soulignent l'inégalité d'accès aux études (Isambert-Jamati, 1990; Van Haecht, 1992, par exemple).

Le binôme inégalité des chances/échec scolaire ainsi dessiné par des réalités sociales et des groupes d'influences différents, aboutira à mettre en évidence le phénomène de la « reproduction », au sens où Bourdieu et son courant de pensée emploient ce terme.

L'importance symbolique et idéologique de la mise en évidence de ce concept et de ceux qui gravitent dans le même champ, tel celui de la mobilité sociale, des inégalités, etc., ainsi que le corpus très important des travaux qui ont eu pour centre ces thèmes⁸, ont conduit, en dehors de la volonté des chercheurs, à systématiser ces conclusions de sorte que dans de nombreux cas, le domaine des constats n'a pas été dépassé pour arriver à la recherche de solutions. C'est en partie ainsi que peu à peu, insidieusement, s'est mise en place l'idée d'une fatalité sociologique face à laquelle « l'acteur », écrasé par « le système » ne pourrait gérer les modalités d'un changement vers une plus grande démocratisation de l'enseignement; « l'acteur » serait en quelque sorte socialement « impuissant ».

De tels excès, en dépit des mises au point des chercheurs concernés (Bourdieu, 1987, par exemple), nécessitent que ce concept soit affiné et ce, d'autant plus que l'expression de « démocratisation » recouvre, *a minima*, deux aspects, deux réalités sociales distinctes.

Le concept de démocratisation répond – schématiquement – à deux acceptions (Prost 1992, Langouët 1993...):

- Le premier sens revêt un caractère essentiellement quantitatif; il se superpose avec l'idée d'une ouverture du système éducatif à une fraction de plus en plus grande de la population, c'est-à-dire qu'il fait référence à un accès progressif à toutes les couches sociales. L'ouverture graduelle du collège à « tous les enfants » dans le système français en constitue, chronologiquement, l'exemple le plus marquant tant par son ampleur que par sa brièveté. Gabriel Langouët parlera de « démographisation » (*op. cit.*, p. 4).
- Le second sens recouvre davantage une dimension « qualitative » puisqu'il correspond à une diminution des écarts scolaires – en termes de parcours et de performances –, entre catégories sociales contrastées. Il s'agit donc, dans cette dernière acception, d'un véritable processus d'égalisation des chances.

Ce *distinguo* s'avère important en particulier en raison du fait que la « démographisation » n'entraîne pas, automatiquement, l'égalisation des chances, n'aboutit pas nécessairement à une plus grande équité scolaire. Les données statistiques disponibles confirment ce phénomène et si, aux marges, davantage d'élèves et d'étudiants issus des catégories sociales modestes accèdent à un parcours scolaire d'excellence, les flux globaux confirment l'existence de tris à caractère social selon

des processus en permanente évolution. Les paliers et modalités de sélection se sont davantage déplacés qu'atténués (Duru-Bellat, 1996). Le développement du système scolaire et l'accès progressif de nouvelles couches sociales aux différents degrés de l'enseignement voilent des inégalités de carrières scolaires, socialement déterminées, tenaces non pas quant aux formes qu'elles endossent mais quant à la teneur du fond persistant. Une étude spécifique à la situation réunionnaise confirme cette tendance ainsi que le rôle majeur joué par l'appartenance sociale (Chevillon et Parain, 1994).

C'est en ce sens que la comparaison du processus pourrait réunir des conditions assimilées à celles d'un « laboratoire expérimental vivant ». Cette dimension, si elle est confirmée, tiendrait tant de la genèse des deux systèmes éducatifs confrontés – mauricien et réunionnais – que des options contrastées retenues en matière de politiques scolaires. Ces politiques se déclinent selon des structures et des modes de fonctionnement différents. Il convient d'en rappeler, ici, les principaux traits.

Structures et modes de fonctionnement

Depuis les années soixante, la scolarisation s'est fortement développée à l'île Maurice et à la Réunion. Dans le premier cas, c'est le modèle britannique, avec quelques aménagements spécifiques, qui a été suivi tandis que la Réunion, département français d'outre-mer, s'est conformé au modèle national de la scolarité.

Les deux systèmes proposent aujourd'hui un enseignement préélémentaire. À la Réunion, pratiquement 100 % des enfants âgés de trois ans sont accueillis dans les classes maternelles qui font partie de l'école publique, mixte et gratuite. À Maurice, le taux de préscolarisation brut était de 85 % en 1993 (Unesco, 1995). Les écoles publiques y sont peu nombreuses, payantes et réservées à une minorité aisée de la population; les écoles privées accueillent les enfants des masses populaires et se caractérisent par une qualité moindre de l'infrastructure, du mobilier et du niveau de formation des maîtres (Fioux, 1998).

Au niveau primaire, l'école réunionnaise propose cinq années d'enseignement (à partir de 6 ans, ce qui correspond également au début de l'obligation scolaire) alors que l'école mauricienne en propose six à partir de l'âge de 5 ans (qui constitue aussi le début de la scolarité obligatoire). Le redoublement est possible mais relativement rare à la Réunion. À Maurice, il existe un système de promotion automatique, sauf en dernière année du primaire, où le passage du CPE (*Certificate of primary education*), donne lieu à un taux de redoublement important⁹.

À la Réunion, tous les élèves accèdent à l'enseignement secondaire (« collège pour tous »), d'autant que la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. En revanche, à Maurice (où la scolarité est obligatoire jusqu'à 12 ans), le CPE joue un rôle sélectif important: la poursuite des études est soumise à la réussite à cet examen. De plus, les élèves sont classés par ordre de mérite en fonction de leurs résultats à cet examen. Le rang de classement détermine l'établissement d'accueil pour les

études secondaires. Il existe donc une hiérarchie explicite entre les établissements d'enseignement du secondaire (des établissements « quatre étoiles » aux établissements « une étoile »). Tous les jeunes mauriciens n'accèdent pas à l'enseignement secondaire et on estime que les « bons » établissements accueillent environ 20 % des élèves du primaire (Fioux, 1998). À la Réunion, la hiérarchie entre les établissements est beaucoup moins discriminante, en raison de l'application de la carte scolaire (scolarisation dans la zone de résidence de l'enfant) mais elle apparaît néanmoins sous d'autres formes (établissements privés « d'élite », dérogations à la sectorisation, zones d'éducation prioritaires, hétérogénéité/homogénéité des classes au sein d'un même établissement...).

Au niveau du second degré, le système réunionnais débute par quatre années de collège, avec des possibilités de filières différentes à partir de la troisième année, orientées vers l'enseignement général et technologique ou vers l'enseignement professionnel. En fonction de cette première orientation, suivent soit trois années de lycée (seconde, première, terminale) pour la voie générale et technologique se terminant par l'examen du baccalauréat, soit deux années de préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP, de moins en moins poursuivi) ou au BEP (brevet d'études professionnelles). Ce dernier diplôme permet ensuite de préparer un baccalauréat professionnel. Notons que d'une manière générale, l'orientation dans les différentes filières et durant les différentes étapes de l'enseignement secondaire ne dépend pas de la réussite à un examen mais découle des propositions des professeurs au vu des résultats de l'année et, dans une moindre mesure¹⁰, des vœux des élèves et/ou des familles.

À Maurice, les cinq années d'enseignement secondaire (*Secondary schools*) doivent être validées par la réussite au SC (*School certificate*), afin de poursuivre pendant deux années supplémentaires le cycle terminal conclu par l'obtention d'un autre examen, le HSC (*Higher school certificate*), qui peut être considéré comme équivalent au baccalauréat français. La voie professionnelle est peu développée, les inscriptions dans les centres de formation professionnelle ne relevant pas d'une orientation scolaire (Tirvassen, 1994).

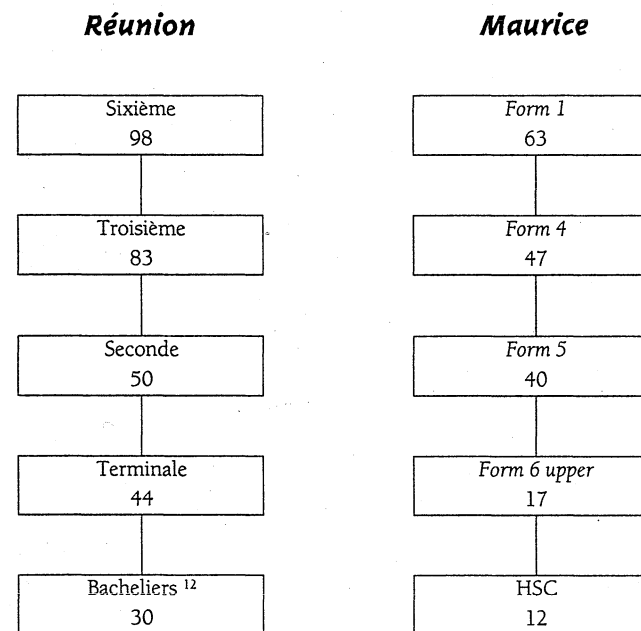
Le système mauricien n'a pas encore la capacité d'accueillir tous les élèves issus du primaire ni de conduire avec des chances équivalentes tous ceux qui entrent dans le secondaire à la qualification du *School certificate*. À la Réunion, la sélection existe selon d'autres modalités : les jeunes ne sortent pas tous du système éducatif avec des niveaux de qualification équivalents.

Le schéma ci-après résume le parcours d'une cohorte fictive d'enfants réunionnais et mauriciens dans chacun des systèmes éducatifs considérés. La grille de lecture en est la suivante :

– à la Réunion, sur 100 élèves d'une génération, 98 accèdent à la classe de sixième, 50 parviennent en classe de seconde et 30 obtiennent finalement un des baccalauréats généraux ou technologiques ;

– à l'île Maurice, sur 100 élèves d'une génération, 63 accèdent à la *Form 1* de l'en-

seignement secondaire (ce chiffre correspond peu ou prou au taux de réussite au CPE), 40 parviennent en *Form 5* et 12 obtiennent finalement le HSC¹¹.



Source : Synthèse de données du rectorat de l'académie de la Réunion et du Central Statistical Office of Mauritius.

Sachant que les taux de réussite au SC et au HSC sont de l'ordre de 75 %, il existe une différence non négligeable entre le nombre d'inscrits dans les classes préparatoires aux examens du SC et du HSC et le nombre d'élèves qui passent l'examen. Au moins deux facteurs y concourent : la tendance des établissements à présenter leurs meilleurs candidats et des poursuites de scolarité dans l'enseignement secondaire moins systématiques qu'à la Réunion.

Globalement, il apparaît clairement que les choix politiques opérés au plan éducatif se traduisent, dans les faits (et à chaque palier), par une sélectivité plus grande du système éducatif mauricien. Si ce phénomène était hypothétiquement attendu, sa régularité et son ampleur constituent les premiers jalons tangibles d'un processus de sélection sociale. Près d'un jeune réunionnais sur trois poursuit avec succès des études secondaires complètes contre un peu plus d'un élève mauricien sur dix. Par hypothèse, cet écart ne traduit pas une opposition manichéenne des deux curricula réels au regard d'indicateurs traditionnels de l'analyse sociologique

tels que le sexe, l'âge et l'origine sociale. En effet, le degré de sélection à l'intérieur de chacun des systèmes varie dès lors qu'on interroge les pratiques des acteurs (personnels de direction, enseignants...) au niveau des établissements.

Parcours scolaires selon le sexe

À l'instar de ce que décrivent nombre de travaux (Barton et Walker, 1983; Duru-Bellat, 1990; Baudelot-Establet, 1992...), la variable sexe est discriminante au plan des carrières scolaires. Cet impact prend des formes particulières dans le système éducatif mauricien dès lors que nombre d'établissements ne pratiquent pas la mixité. En effet, si de façon globale, les filles réussissent mieux leur parcours scolaire que les garçons, les écarts se creusent dès l'instant où l'on procède à une analyse par établissement.

De façon globale...

Maurice: taux de réussite aux examens admis/présents

1997	CPE	SC	HSC
Garçons	59,4	73,7	71,6
Filles	67,3	77,2	74,3

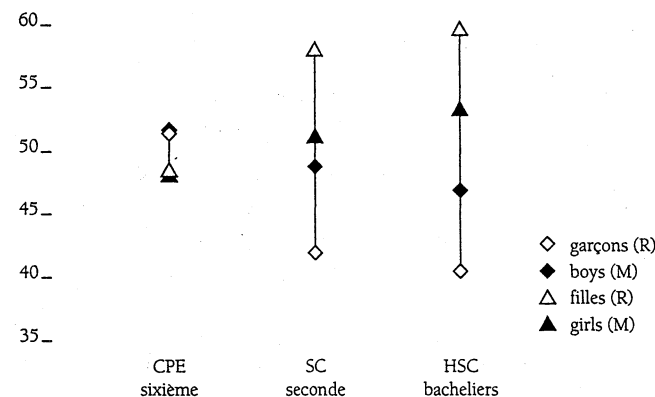
Par établissement...

Parmi les quinze premiers établissements en termes de taux de réussite au SC (taux supérieurs à 93 %), figurent 11 collèges de filles. La mixité ne constitue pas pour autant un terroir plus favorable aux garçons. Ainsi, partant des résultats des collèges les plus faibles (taux de réussite au SC inférieurs à 50 %), on constate :

1. qu'ils sont mixtes;
2. que les résultats différenciés en faveur des filles perdurent. Cette double tendance se poursuit au niveau du HSC.

À la Réunion, les conditions d'enseignement sont radicalement différentes, la mixité des établissements étant la règle. Néanmoins, le sexe reste une variable sociologiquement pertinente: la proportion de filles scolarisées augmente au fil du cursus (57 % des élèves de seconde sont des filles contre 49 % en classe de sixième). Au baccalauréat (général et technologique), les filles sont également plus nombreuses que les garçons à se présenter (59 %) et à être reçues (68 % contre 63 % pour les garçons). Une différenciation supplémentaire tient aux catégories de baccalauréat: les filières générales et technologiques accueillant davantage de filles que de garçons alors que cette proportion s'inverse dans les filières professionnelles. Le graphique ci-après montre que cette tendance se décline selon des modalités très différentes à Maurice.

Proportion de filles et de garçons inscrits à différents niveaux de l'enseignement secondaire.



Certes, nous pouvons observer que le rapport garçons/filles scolarisés s'inverse du primaire¹³ au secondaire et ce, tant à Maurice qu'à la Réunion. Ensuite, si les filles restent au fil des cursus proportionnellement plus nombreuses que les garçons, il apparaît que le système scolaire mauricien crée nettement moins de différences que n'en génère le système réunionnais.

Une première explication de cette différence tient simplement à l'absence de filières professionnelles mauriciennes comparables à celles existant à la Réunion. Mais dans le cas mauricien, il est également intéressant de mettre en relation cette tendance égalisatrice avec les observations suivantes:

- le taux de réussite plus élevé des filles aux différents concours qui jalonnent le parcours scolaire ne conduit pas à une sur-représentation très marquée des filles (elles forment 53 % des candidats au HSC);
- la discrimination sexuelle très forte, au détriment des filles, stigmatisée au niveau social et institutionnel (Bunwaree, 1997) est surtout caractéristique des milieux sociaux défavorisés, qui sont largement sous-représentés au niveau de l'enseignement secondaire.

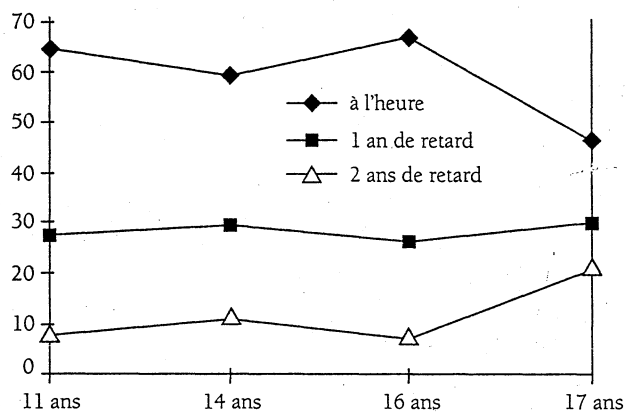
La comparaison Maurice/Réunion au regard du sexe trouve ses limites dans les choix contrastés opérés par chacun des deux systèmes éducatifs. À la Réunion, filles et garçons sont placés « objectivement » dans des conditions similaires d'enseignement. À Maurice, l'homogénéité des classes (large absence de classes mixtes) pourrait constituer un facteur discriminant.

L'âge produit des différences

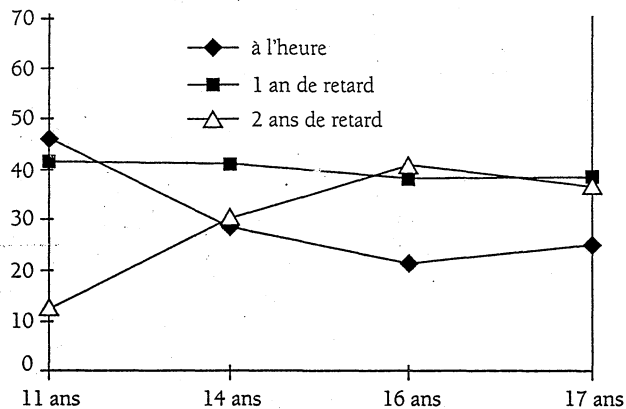
Les systèmes scolaires réunionnais et mauriciens produisent des retards scolaires dans des proportions très différentes. Ceci témoigne de choix de politique éducative particuliers tant en ce qui concerne l'utilisation du redoublement qu'au niveau du mode de certification. Mais les tendances observées dans le graphique suivant constituent également une mesure (partielle) des « performances » de chacun des deux systèmes éducatifs.

Pour faciliter la comparaison, nous nous référons ici au niveau scolaire atteint par les élèves au même âge. Il convient de noter que cet âge ne les situe pas toujours au même palier dans chaque système éducatif. À 11 ans, les élèves réunion-

Retards scolaires des élèves de l'enseignement secondaire à La Réunion (en %).



Retards scolaires des élèves de l'enseignement secondaire à l'île Maurice (en %).



nais et mauriciens entrent théoriquement dans l'enseignement secondaire (en classe de sixième ou en Form 1). À 15 ans, l'élève réunionnais accède en classe de seconde (début de l'enseignement secondaire supérieur) tandis que l'élève mauricien est en Form 5, classe de préparation au SC (qui sanctionne la fin de l'enseignement secondaire inférieur).

À 17 ans en revanche, les élèves des deux systèmes se retrouvent théoriquement au même niveau, c'est-à-dire la dernière classe de l'enseignement secondaire supérieur (terminale ou Form 6 upper).

Le caractère sélectif du système mauricien est clairement mis en évidence par le graphique. La proportion d'élèves accusant deux ans de retard passe de 13 % en Form 1 à près de 37 % en Form 6 upper. À la Réunion, cette proportion évolue respectivement de 8 % en sixième à 21 % en terminale. À Maurice, environ 40 % des élèves ont un an de retard tout au long de l'enseignement secondaire (contre moins de 30 % à la Réunion).

À titre complémentaire et au-delà des informations apportées par le graphique, précisons que la proportion d'élèves « à l'heure » avant le passage du CPE (c'est-à-dire inscrits en dernière année de l'enseignement primaire) est de 56 %. À ce même niveau, 38 % des élèves ont un an de retard et seuls 6 % ont deux ans de retard.

L'examen du CPE constitue donc un premier facteur de retard scolaire mais celui-ci s'accroît considérablement tout au long de l'enseignement secondaire. Le redoublement n'est donc pas uniquement synonyme de « seconde chance » à l'examen: il témoigne aussi d'une discrimination négative. À cet égard, il est symptomatique d'observer que la proportion d'élèves à l'heure « remonte » à près de 25 % en Form 6 upper.

Ce n'est pas le cas à la Réunion où la proportion d'élèves à l'heure décroît jusqu'à l'accès en troisième (malgré une remontée en fin de cycle liée à une politique régionale de faible redoublement au collège). Notons toutefois que le pourcentage de bacheliers à l'heure atteint 52 %, ce qui traduit, comme à l'île Maurice, une mise à l'écart du baccalauréat pour des candidats âgés, et de façon cumulative, potentiellement faibles.

Trait majeur à retenir, le redoublement est globalement deux fois plus utilisé à l'île Maurice, ce qui, en référence à d'autres travaux en sociologie de l'éducation (Langouët, 1985) et par extrapolation, « révèle » l'existence d'un tri à caractère social.

Au plan des « performances » ou de l'efficacité, le nombre de bacheliers à la Réunion comparé à celui des titulaires du HSC à l'île Maurice laisse peu de marges à l'interprétation. Même si on formule l'hypothèse heuristique d'une moindre qualité moyenne du baccalauréat français face au HSC, l'argument de la massification invalide l'option de résultats plus positifs à Maurice.

Tri scolaire et tri social

L'analyse comparative de la sélection à caractère social à Maurice et à la Réunion ne peut être menée de façon fiable en raison de l'absence de collecte de données sur l'origine sociale des élèves mauriciens. Bien que ces indicateurs existent au sein des établissements, ils ne font l'objet ni d'une exploitation administrative ni d'une analyse scientifique systématisées. Les témoignages recueillis autoriseraient à attribuer cette tendance aux représentations politiques et culturelles majoritaires des Mauriciens (ultralibéralisme, illusions méritocratiques, etc.). En revanche, la collecte et l'exploitation des données sur l'origine sociale des élèves relèvent, en France, d'une tradition datant des années soixante. L'académie de la Réunion, depuis sa création en 1984, s'inscrit largement dans cette tradition.

Il ressort de l'analyse de ces données que le système éducatif réunionnais, à l'instar du système national, génère une sélection à caractère social. Cela signifie qu'au-delà de la composition sociologique de ce département français d'outre mer largement représentée au plan des catégories sociales défavorisées, l'école renforce les inégalités qui lui préexistent. Le tableau suivant est, de ce point de vue, éloquent :

Proportion d'élèves selon la catégorie sociale du chef de famille à la Réunion.

Catégorie sociale ¹⁴	en 6 ^e	en 2 nd e	parmi les bacheliers
très favorisée	7,6	15,1	19,9
favorisée	7,6	11,7	11,4
moyenne	22,9	28,2	30,0
défavorisée	57,9	41,0	36,1
inconnue, sans objet	4,0	4,1	2,6
total	100,0	100,0	100,0

Source : Service statistique du rectorat de l'académie de la Réunion, 1997.

On assiste à une augmentation de la représentation des enfants de catégories sociales très favorisées, favorisées et moyennes au fil du déroulement des carrières scolaires. Ces trois groupes représentent ensemble 38 % des élèves en sixième, 55 % en seconde générale et technologique et 61 % des bacheliers de l'enseignement général et technologique. La proportion d'élèves issus des couches sociales les plus favorisées est multipliée par 2,6 de la sixième au baccalauréat tandis que celle des élèves des couches sociales les plus modestes est divisée par 1,6.

À la Réunion, le recrutement des élèves n'est pas soumis à un quelconque rang de sortie à un examen, et reste majoritairement cadré par la carte scolaire. La population scolaire inscrite en collège relève, pour près des deux tiers, de catégories sociales dites défavorisées (enfants d'ouvriers, de salariés agricoles, de personnels de services, de chômeurs, d'inactifs de moins de 65 ans). On ne rencontre que très rarement des établissements à « caractère bourgeois », selon la typologie d'Alain Léger (Léger, 1983). Aussi, si la composition sociologique des collèges réunionnais s'égrène selon un continuum qui s'étend de 21 % à 84 % d'élèves défavorisés inscrits dans l'établissement, reste qu'un seul collège public réunionnais accueille

moins de 35 % d'élèves socialement défavorisés et que la moyenne académique se situe autour de 60 % de collégiens d'origines sociales modestes. Sur les 64 collèges publics implantés dans ce département français, deux tiers accueillent au moins 60 % de collégiens « défavorisés » (41/61) et plus de 90 % des établissements reçoivent au moins 45 % d'élèves répondant à cette appellation.

Les carences statistiques mauriciennes évoquées plus haut ne permettent pas, loin s'en faut, cette précision. Toutefois, le mode de fonctionnement du système éducatif mauricien autorise une prédiction à caractère social qui s'exprime de façon quasi manichéenne. L'ensemble des acteurs interviewés quelle que soit leur fonction – pédagogique ou institutionnelle – corrobore l'existence de cette sélection à partir des indicateurs suivants :

- *La réussite aux différents examens (CPE, SC, HSC) passe par l'exposition à des cours dits particuliers qui s'apparentent à une école parallèle.* Or, l'efficacité de ces cours croît avec leur coût. Cette pratique caractérise une tendance lourde des us et coutumes mauriciennes. Tout concourt à renforcer cette tendance : les salaires modestes des enseignants, la course effrénée aux meilleurs établissements puis aux titres de lauréats qui conditionnent l'octroi de bourses d'excellence, l'illusoire corrélation positive entre volume des cours particuliers et résultats, l'amplification des phénomènes de réputation (label du « bon prof » qui a un bon taux de réussite avec les meilleurs élèves) associés à une « marketisation » des cours dits particuliers, certaines autorisations officieuses de dispenser ces cours au sein même des établissements, etc. En fait, le système s'auto-alimente, les professeurs exerçant dans les établissements très socialement prennent en cours particuliers/collectifs des élèves sélectionnés selon les mêmes critères ; la concurrence entre professeurs se développe à l'identique de la concurrence entre établissements ; les enseignants obtenant les meilleurs résultats (par la voie du pré-tri) accueillent les meilleurs élèves, confortant ainsi leur image particulièrement au moment des résultats nationaux ; l'ensemble génère une reproduction systémique aux allures méritocratiques.

- *La réussite dépend par ailleurs étroitement de l'établissement d'inscription.* Or, seuls quelques cas exceptionnels d'enfants défavorisés fréquentant les collèges les plus prestigieux sont mentionnés. Cette donnée prend toute sa pertinence lorsque l'on sait que tous les établissements mauriciens sont, entre eux, hiérarchisés, et que l'inscription dans tel collège ou tel autre dépend directement du rang de sortie aux examens nationaux. Il est à noter que plus on descend dans la hiérarchie des établissements, plus les effectifs présentés aux examens sont faibles. Il existe une corrélation entre la hiérarchie des établissements établie à l'aune des résultats au SC et HSC et les variables contextuelles de l'établissement. De façon factuelle, la hiérarchie est la suivante : 1. collèges publics d'excellence, collèges confessionnels ; 2. autres collèges publics ; 3. collèges privés.

Cette classification renvoie aux ressources tant matérielles qu'humaines. Dans les collèges d'État, les budgets les plus importants et les enseignants les mieux formés sont la règle, tandis que les collèges privés connaissent des difficultés matérielles

majeures et recrutent des enseignants faiblement qualifiés. La logique élitiste et concurrentielle du système consacre et renforce le fossé existant entre les différentes catégories d'établissements. Aux collèges accueillant les classes sociales les plus favorisées, correspondent les établissements les mieux dotés. De surcroît, la composition sociologique des collèges aboutit à faire bénéficier aux élèves les plus favorisés des meilleures conditions d'enseignement.

- *Plus on s'élève dans cette hiérarchie, plus les écoles secondaires sont étanches.* Cela signifie qu'excepté pour des enfants de souches sociales favorisées, les possibilités de « surclassement » dans un établissement plus coté sont exclues.

- *L'illusion d'un système juste, donc méritocratique, est renforcée par la médiatisation* – notamment par voie de presse – *des quelques lauréats ayant échappé à la sélection sociale.*

Une recherche bibliographique des rares travaux mauriciens¹⁵ en la matière conforte les pistes qualitatives ainsi tracées. En particulier, une étude menée par le MES (*Mauritius Examinations Syndicate*) montre l'influence de la situation socio-économique des parents sur la réussite au CPE (MES, 1991). Dans les écoles dont le niveau de performance est jugé élevé ou moyen, cette variable exerce une influence significative derrière les tests « d'aptitude », mais devant les variables contextuelles (attitudes de l'enseignant, niveau de la classe, etc.). En revanche, l'effet des variables sociales est « neutralisé » dans les écoles dont le niveau de performance au CPE est jugé faible. Autrement dit, cela signifie que le tri social s'est opéré, au moins en partie, dès l'école primaire. La configuration des écoles à « faible rendement scolaire » en termes de réussite aux examens ne fait que traduire la présence d'un public relativement homogène dont le dénominateur commun consiste à relever des catégories socio-économiques modestes. On comprend pourquoi, dans de telles conditions, la distinction sociale ne peut plus être, statistiquement, pertinente.

Il est à noter qu'un tel phénomène d'homogénéisation sociale du public au sein d'une même école, ou d'un même district ne peut exister avec la même intensité à la Réunion. Si des stratégies de parents et d'enseignants conduisent à modérer les effets égalisateurs de la sectorisation, il n'en demeure pas moins que, sur le sol réunionnais, l'hétérogénéité socio-économique des publics scolaires reste, en moyenne, une caractéristique forte¹⁶.

Portrait idéal typique d'établissements du secondaire

Au-delà des grands traits statistiques (modulés cependant par des apports qualitatifs) tels que nous venons de les tracer, nos enquêtes de terrain permettent d'approcher la réalité quotidienne des établissements du secondaire tant à l'île Maurice qu'à la Réunion. Si l'expression d'idéal type est abusive dès lors que notre mode d'échantillonnage ne permet ni de faire une typologie au sens strict ni d'atteindre une quelconque représentativité, la technique du portrait constitue un

palliatif donnant vie aux pratiques usuelles des acteurs du système éducatif. Les composantes de chaque portrait sont donc à entendre comme des traits forts émergent de la synthèse des entretiens et des observations effectués dans le cadre du recueil des données. Nous les présenterons sous forme de tableaux comparatifs (voir pages suivantes).

Le portrait d'un établissement mauricien est déterminé essentiellement par la place qu'il occupe dans la hiérarchie des établissements. Aussi, nous proposerons une figure d'un collège situé en bas de l'échelle puis, d'un autre, positionné à l'opposé. La même démarche est adoptée pour le portrait de l'établissement réunionnais, la référence correspondante étant l'échelle sociale. Le parallèle fonctionne parfaitement puisqu'à la Réunion et à l'île Maurice, ce sont les établissements les plus défavorisés socialement qui obtiennent les résultats scolaires les plus modestes.

Conclusion

À l'issue de cette étude comparative, on peut estimer que, même si le système éducatif mauricien et le système éducatif réunionnais produisent des effets sociaux différenciés, ceux-ci ne sont pas aussi tranchés et éloignés que les choix politiques opérés ne le laissent supposer; cette nuance est révélée par la complémentarité entre approches quantitative et qualitative.

En effet, le système réunionnais, tout en poursuivant des objectifs conjoints de démographisation et de démocratisation, développe une sélection implicite forte. La réalité de ce premier système éducatif met en exergue l'existence d'un hiatus entre curriculum officiel et curriculum caché lié à une zone de forte tension entre pratiques scolaires et directives officielles. Autrement dit, les acteurs éducatifs des collèges et des lycées réunionnais se caractérisent, majoritairement, par des pratiques allant à l'encontre des instructions officielles qui s'inscrivent dans le cadre de « l'école pour tous »; cette tendance centrale restant à moduler d'un établissement à un autre et, parallèlement, d'un enseignant à l'autre.

De fait, il existe – le plus souvent – une « alliance objective » entre les personnels de direction et d'encadrement, les enseignants et les familles favorisées... pour ménager un parcours scolaire personnalisé aux élèves de ces catégories sociales qui restent, fréquemment, les meilleurs élèves confiés aux établissements. Cette alliance ou convergence d'intérêt parfois choisie, souvent subie, minore les effets attendus d'une École ouverte à tous (au moins au plan formel). Elle s'exprime sous des formes diverses et complémentaires telles que la constitution de classes homogènes de niveaux, la sélection par les langues – vivantes ou mortes – et les options, les modalités d'orientation, les dérogations à la carte scolaire... Il existe donc conjointement, mais de façon souvent contradictoire, des effets de structure et des effets de marge liés aux choix des acteurs sociaux du monde éducatif.

En revanche, le système éducatif mauricien présente une forte cohésion entre politique scolaire et mise en œuvre par les acteurs. Les choix impulsés sont explicite-

Portrait d'un établissement défavorisé

CARACTÉRISTIQUE	ÎLE DE LA RÉUNION	ÎLE MAURICE
Statut, origine	Collège public, de création récente (années quatre-vingt-dix).	Collège privé, créé au début des années soixante suite à une initiative individuelle (un ancien professeur).
Environnement	Implantation dans une zone rurale, population très défavorisée (plus de 70 % d'élèves relevant de cette catégorie sociale) comprenant plus de 50 % de chômeurs et plus d'un tiers de parents (30-50 ans) n'ayant jamais travaillé.	Environnement socio-économique défavorisé (banlieue pauvre, zone rurale, population ouvrière et assimilée supérieure à 60 %).
Conditions matérielles et de fonctionnement	Moyens matériels corrects, comparables à ceux d'autres établissements publics. Le chef d'établissement estime que ces moyens sont insuffisants au regard des difficultés liées au public accueilli.	Moyens matériels limités, subventions publiques couvrant une partie des dépenses de fonctionnement, bâtiments vétustes, équipements obsolètes. Le chef d'établissement fait état de difficultés financières ¹ .
Composition des classes	Le schéma général de répartition des élèves correspond à une hiérarchisation des classes par niveau. Une classe d'excellence à chaque niveau est constituée afin de répondre à la pression de certains parents. Au moins une classe accueillant les élèves les plus faibles est également mise en place. Entre ces deux pôles, les classes se distribuent selon un continuum sous forme « d'escalier » ² .	Classes constituées par sexe au moins jusqu'au SC, effectifs relativement faibles par rapport à la moyenne nationale (30 à 40 élèves). Depuis cette année scolaire, l'homogénéité des niveaux dans les classes est déconseillée par le ministère; cela traduit le modèle dominant de ce collège qui, à l'instar des autres établissements, pratique une hiérarchisation forte dictée par la course à la réussite.
Comportement des élèves	La plupart des élèves ont des problèmes de repérage dans leurs rapports à l'école et au savoir. Les modèles parentaux et sociaux participent de ce phénomène (chômage, délitement de la cellule familiale, analphabétisme des parents, déficit communicationnel). Il en découle des problèmes comportementaux parfois à caractère violent.	Les élèves ont un comportement caractérisé par trois dimensions: l'absentéisme, officiellement motivé par les révisions d'examen; les pratiques de « cours particuliers » dès la Form 2 ou Form 3, y compris pour certains élèves relevant des milieux les plus défavorisés; la fuite recherchée vers des établissements mieux cotés, qui est non seulement acceptée mais considérée comme valorisante ³ .

Performances de l'établissement	Cet établissement est positionné dans les dernières places au plan académique (évaluations nationales). Environ 40 % des élèves de troisième accèdent au lycée (30 % obtiendraient le baccalauréat), 50 % vont en LEP, 8 % en CFA, 2 % quittent le système éducatif. Fait répandu à la Réunion, la demande d'orientation en LEP est supérieure à l'offre, d'où un tri des élèves par niveau et des orientations par défaut.	Résultats relativement honorables au SC (taux de réussite entre 50 % et 60 % alors que la moyenne nationale se situe à 75 %). Personne ne s'offusque du fait que nombre d'élèves inscrits en Form 1 ne seront, finalement, jamais présentés au SC. Ce phénomène d'érosion en amont des examens s'amplifie au niveau du HSC (la proportion d'élèves présentés du SC au HSC par l'établissement est divisé par 5). Ceci n'indigne pas, pour autant, l'accroissement de l'écart entre le taux de réussite de l'établissement et le taux de réussite nationale (40 % contre 73 %).
Les enseignants	Aucun enseignant n'est agrégé, la mobilité des enseignants est non négligeable (et volontaire), comme dans tous les établissements défavorisés. Les enseignants attribuent de façon massive les causes de l'échec scolaire à des variables extérieures à l'école. De plus, les difficultés linguistiques sont souvent rattachées à l'existence et à la vivacité de la langue régionale. Le modèle pédagogique dominant relève essentiellement du cours magistral et corrélativement reste très éloigné de la pédagogie différenciée.	Les enseignants, particulièrement les plus anciens, sont peu diplômés comparativement à leurs collègues exerçant dans des collèges publics. Le corps enseignant se caractérise par sa stabilité. Sur le plan pédagogique, les enseignants mettent en avant des difficultés d'exercice liées au niveau insuffisant et à l'environnement familial des élèves. Contrairement aux déclarations et aux directives officielles (matérialisées par des messages du type « <i>speak english</i> » dans les couloirs des établissements), le créole reste la langue majoritaire d'enseignement ⁴ .

NOTES

1. Il convient de noter qu'aux difficultés matérielles objectives des établissements privés mauriciens, s'ajoute une dimension politique liée à un débat d'actualité sur la réforme des structures du système éducatif. Il est question d'engager un plan ambitieux de construction de collèges d'État afin d'élargir l'accès au collège. Ce débat est sous-tendu par un souci de démocratisation. De fait, l'avenir des établissements privés, eu égard à leur précarité, se trouverait condamné par la réalisation de ce projet.

2. À la Réunion, tous les membres de l'établissement – y compris les élèves – perçoivent l'existence d'une hiérarchie entre les classes et se situent dans cette échelle. De façon très classique, les parents ont recours aux options et aux choix des langues étrangères pour inscrire leur progéniture dans la classe souhaitée. En fin de cinquième, un second tri s'opère vers les classes de quatrième technologique et les classes à dispositif particulier.

3. Tout départ d'un élève dans cette perspective serait perçu comme un indicateur de la valeur ajoutée inhérente au passage de l'établissement. Cette donnée fragile au plan formel, dès lors qu'elle ne relève que d'un témoignage, traduit néanmoins un trait fondamental du système mauricien, à savoir l'acceptation d'une sélection forcée y compris de la part de praticiens exposés quotidiennement à des publics en grande difficulté. Un des indicateurs de cet assentiment réside dans la politique d'établissement mise en œuvre face aux examens (sélection des élèves présentés aux examens, conformisme des décisions d'orientation).

4. Jusqu'en 1986, les enseignants mauriciens pouvaient enseigner jusqu'à la Form 5 en étant titulaire du SC (avec mention). Conformément à ce qu'exposent d'autres travaux (Tirvassen, 1994), la question linguistique n'est pas traitée de façon pragmatique au plan pédagogique.

Portrait d'un établissement favorisé

CARACTÉRISTIQUE	ÎLE DE LA RÉUNION	ÎLE MAURICE
Statut, origine	Collège public figurant parmi les plus anciens de l'île, situé au centre-ville, cet établissement accueille des élèves issus majoritairement des couches sociales très favorisées.	Collège d'État, accueille une population scolaire de filles, situé dans les premières places de la hiérarchie des établissements (élèves positionnés entre les rangs 150 et 350 au classement du CPE).
Environnement, public	La carte scolaire est détournée tant par les parents d'élèves que par l'établissement lui-même. Ce double phénomène qui consiste à inscrire des élèves qui ne relèvent pas du secteur de l'établissement conduit à renforcer la sélection sociale par le haut. Ce collège est notoirement en concurrence avec un collège privé à recrutement similaire.	La plupart des parents des élèves fréquentant cet établissement sont des cadres; une minorité - auto justifiant la « méritocratie » du système - relève de milieux plus modestes. Pour fréquenter un tel établissement, la mobilité géographique est très forte (les collégiens n'hésitent pas à venir des quatre coins de l'île).
Conditions matérielles et de fonctionnement	Bâtiments de style, locaux exigus en raison de la forte demande d'inscription dans un établissement de ce « type » (1 400 élèves).	Locaux anciens, matériels rustiques mais larges possibilités d'organisation et de financement d'activités optionnelles et péri-éducatives sont le lot des grands collèges d'État.
Composition des classes	La répartition des élèves se distribue par classes de niveau (image de l'escalier « raide »). Plus les élèves obtiennent de bons résultats, plus ils bénéficient d'une diversité des enseignements. Néanmoins, des solutions pédagogiques sont recherchées pour les élèves les plus faibles de l'établissement qui dans leur majorité sont des primo-arrivants (de la zone sud-ouest de l'océan Indien) regroupés dans des classes spécifiques.	Le tri des élèves ayant été opéré en amont par le biais des examens nationaux, l'homogénéité est, <i>de facto</i> , un trait dominant.
Comportement des élèves, stratégies des parents	La pression parentale est très forte, non seulement pour inscrire les élèves dans cet établissement d'élite, mais également pour accéder aux classes les plus valorisées. La course aux options constitue dans cette perspective une stratégie parentale largement utilisée. Un contraste saisissant apparaît entre les élèves les plus brillants et ceux qui fréquentent les classes spécifiques: les uns se préparent à un	La pression des parents est forte sur l'institution scolaire. Certains enseignants sont véritablement « harcelés » lorsque leurs cours parallèles sont saturés, l'objectif étant qu'ils libèrent une place. La pratique de cours « parallèles » est ici, en raison du profil sociologique dominant, plus intensive qu'ailleurs. Dans le cadre de la préparation au HSC, 90 % des élèves prennent des cours supplé-

Comportement des élèves, stratégies des parents (suite)	curus d'excellence tandis que les autres apprennent les rudiments de la langue française. L'investissement scolaire, tant des familles que des élèves, est corrélé positivement à la hiérarchisation sociale.	mentaires, y compris lorsque leur niveau ne le requiert pas. Certains élèves se désintéressent du cours « officiel » du matin et se réservent pour les leçons particulières/collectives; tout se passe comme si « les choses sérieuses » ne commençaient que l'après-midi avec le seul enseignant digne d'intérêt en raison des résultats qu'il permet d'obtenir aux examens nationaux. Des cas d'élèves faisant des exercices pour ce cours parallèle durant les heures officielles de classe nous ont d'ailleurs été décrits. Un mois et demi avant l'examen du HSC, les classes se vident car les élèves se livrent aux révisions.
Performances de l'établissement	Quatre élèves sur cinq arrivent « à l'heure » en sixième. L'établissement affiche plus de 95 % de réussite au brevet des collèges contre 46 % au niveau académique. Une section européenne a été constituée. De l'ordre de 80 % des élèves passent en seconde indifférenciée, un tiers des élèves accède aux classes scientifiques. Une faible proportion d'élèves s'orientent vers les cycles courts.	Les parents d'élèves, très informés sur les filières les plus porteuses, gèrent la carrière scolaire de leur enfant en « stratèges ». Les matières scientifiques puis, les sciences économiques sont prioritairement demandées, et le redoublement est utilisé de façon tactique afin d'obtenir de meilleurs rangs de sortie aux examens, essentiellement dans le cadre du HSC. Le taux de réussite au SC est de 100 % ce qui n'invalide pas la corrélation entre rang de sortie et statut social à quelques exceptions près ⁵ .
Les enseignants	La plupart des enseignants ont une forte ancienneté dans l'Éducation nationale et dans l'établissement. Nombre d'entre eux sont agrégés. Le modèle pédagogique dominant est extrêmement traditionnel et élitiste. Seule une minorité d'enseignants se mobilise pour combattre l'échec scolaire des élèves les plus défavorisés.	La stabilité du corps enseignant est contrariée par une mobilité imposée par le ministère, toujours dans le cadre d'un modèle empreint d'ultralibéralisme. Ces enseignants sont plus diplômés que leurs collègues du privé. L'offre de postes d'enseignant dépasse d'ailleurs la demande eu égard au niveau des salaires; il n'est pas rare qu'un professeur change d'emploi dans le but d'élever son niveau de vie. Des enseignants semblent « s'économiser » durant leurs heures de service afin d'être plus disponibles et performants lors de leur « second emploi du temps » (cours parallèles). La langue d'enseignement est réellement l'anglais.

NOTE

5. Les élèves mauriciens qui réussissent le HSC poursuivent généralement des études supérieures soit à l'île Maurice, soit à l'étranger. Lorsque les élèves relevant de l'excellence ont le choix entre une poursuite d'études supérieures en Grande-Bretagne et en France, la première solution est privilégiée. L'argument avancé quant à l'ordre de ce choix se réfère tant à la langue officielle d'enseignement (anglais) qu'à des similitudes d'organisation des systèmes éducatifs britanniques et mauriciens. Enfin, les « styles cognitifs » les plus couramment développés au sein de l'école Mauricienne semblent répondre à des schémas de pensée très prégnants dans les cursus scolaires et universitaires en Grande-Bretagne. Cette affirmation qui demanderait à être vérifiée pourrait, le cas échéant, s'expliquer par le fait que l'île Maurice est restée dépendance anglaise jusqu'en 1968. L'empreinte du système anglais est telle que nombre d'épreuves d'examens nationaux mauriciens sont évaluées à l'université de Cambridge.

ment déclinés et assumés, ils se caractérisent par une politique éducative élitiste qui reçoit l'adhésion de l'immense majorité des enseignants et cadres. L'esprit de compétition est valorisé – voire magnifié –, y compris de la part des professionnels de l'éducation qui encadrent des élèves en grandes difficultés scolaires et sociales. Les familles ayant la meilleure lisibilité du système ne peuvent qu'adhérer à une logique qui favorise et valorise la carrière scolaire de leurs enfants. Les stratégies développées se cristallisent essentiellement autour de la course simultanée aux cours particuliers et aux établissements prestigieux. La cohérence entre instance décisionnelle et pratiques de terrain est donc, de ce point de vue, très forte.

Les effets sociaux différenciés constatés s'exercent sur les trois variables examinées dans le cadre de cette étude: le sexe, l'âge et l'origine sociale. Rappelons que:

- Le système scolaire mauricien, au niveau de l'enseignement secondaire, crée nettement moins de différences relatives au sexe que n'en génère le système réunionnais; cette tendance est à moduler en fonction des catégories sociales d'appartenance.

- Les retards scolaires, plus fréquents à Maurice qu'à la Réunion, témoignent davantage du caractère sélectif de l'école mauricienne que de la promotion de l'étalement des cursus dans l'optique d'une seconde chance.

- Les deux systèmes en présence génèrent une sélection à caractère social, mais dans des proportions différentes. Les deux écoles renforcent, par des processus spécifiques, les inégalités sociales qui leur préexistent.

Au plan de l'égalité des chances, la politique éducative réunionnaise mise en place « officiellement » permet à bien davantage d'enfants d'origines sociales défavorisées de « tirer leur épingle du jeu ». La différence fondamentale entre les deux systèmes réside donc dans les possibilités potentielles d'accès aux différents paliers d'enseignement (d'accès et non nécessairement de réussite). Cette seule confrontation – indépendamment de toutes les autres variables qui diffèrent d'un système insulaire à l'autre – suffit à réactiver le rapport dialectique entre démocratisation quantitative et démocratisation qualitative, entre « démographisation » et démocratisation *stricto sensu*.

Encadré méthodologique

Cette recherche prend appui sur deux types de données, quantitatives et qualitatives, exploitées de façons complémentaires.

Sur le plan quantitatif les chiffres mentionnés ont été calculés à partir des publications statistiques officielles du rectorat de l'académie de la Réunion d'une part, et du Central statistical office (CSO) de l'île Maurice d'autre part. La publication annuelle du *Mauritius Examinations Syndicate* (MES) a également été utilisée, pour tous les résultats concernant le CPE, le SC et le HSC.

Sur le plan qualitatif plus de quarante entretiens ont été menés avec différents acteurs du système éducatif. À la Réunion, nous avons rencontré des proviseurs de lycée, des professeurs principaux en classe de seconde et de terminale, des principaux et principaux adjoints de collège et des enseignants en classe de sixième et de troisième. À l'île Maurice, nous avons également rencontré des chefs d'établissement et des enseignants dans des contextes très différents: collèges d'État, confessionnels, privés... Ces entretiens « de terrain » ont été complétés par des entrevues avec des responsables administratifs (enseignement secondaire et examens à Maurice, politique rectorale et orientation scolaire à la Réunion) et des universitaires en sciences sociales.

Le principe d'échantillonnage retenu est donc celui de la variété des situations pédagogiques, statutaires et géographiques. Autrement dit, les établissements scolaires visités et les acteurs interviewés se distinguent par des caractéristiques contrastées. Les éléments factuels, les indicateurs, les témoignages recueillis par voie d'entretiens semi-directifs constituent un faisceau cohérent de données qui permet de se prononcer, sinon de façon statistiquement fiable, au moins tendanciellement valide. Notons que la composition de cet échantillon a été perçue par nos interlocuteurs de référence au plan de l'administration comme pouvant donner une image raisonnée des réalités éducatives mauricienne et réunionnaise.

NOTES

1. Qui inclut également l'île Rodrigues, 21^e circonscription de l'État mauricien. On considérera ici que les traits généraux de la situation mauricienne recouvrent ceux de Rodrigues même s'il n'y a pas adéquation à tous les niveaux de l'analyse.

2. Cette évolution rapide est régulièrement mise en évidence dans les documents élaborés par le service statistique du Rectorat de la Réunion. Voir, par exemple, note d'information n° 42, (Bilan du second degré, avril 1998), note d'information n° 43, (Résultats du Baccalauréat, mai 1998).

3. Taux d'accroissement moyen annuel de la population: 19,6/1 000 à la Réunion et 14/1 000 à Maurice (Tableau économique de la Réunion 1997-1998, & Central Statistical Office of Mauritius).

4. La Réunion bénéficie d'un régime au cœur duquel la protection sociale est forte grâce au vecteur de la solidarité nationale tandis qu'à Maurice – système économique autonome – le modèle adopté relève d'un libéralisme prononcé (bas salaires, zone franche...).

5. L'île de la Réunion accède au statut de département français en 1946 puis, à celui de région en 1982 tandis que l'île Maurice obtient l'indépendance en 1968 et le statut de République en 1992.

6. Les premières couches de peuplement datent de 1663 à la Réunion et de 1715 à Maurice (si l'on ne tient pas compte de la période de colonisation hollandaise, 1638-1710).

7. Institut national d'études démographiques 1972 (France); Rapport Coleman, 1966, USA; Rapport Plowden, 1967, Grande-Bretagne.

8. Consulter, par exemple, les importantes bibliographies établies par Jean-Claude Forquin dans la série des notes de synthèse qu'il a consacrées à la « Sociologie des inégalités d'éducation: Principales orientations, principaux résultats depuis 1965 » puis à « l'approche sociologique de la réussite et de l'échec

scolaires : inégalités de réussite et appartenance sociale », (Revue Française de Pédagogie, n° 49 à 53). Ces synthèses concernent tant les travaux français que les travaux anglo-saxons.

9. En outre 25 % des élèves abandonnent l'école à la fin du cycle primaire. On estime qu'en moyenne 30 % des élèves n'arrivent jamais à obtenir le CPE.

10. Ce trait reste à nuancer dès lors que les travaux sur l'orientation montrent l'impact différencié des parents, au plan de l'orientation, en fonction de la catégorie sociale. Nous verrons que ces pratiques sont confirmées par notre enquête.

11. La classe de Form 5 correspond à la fin de l'enseignement secondaire. À ce palier, environ un tiers des élèves réussit l'examen du SC.

12. Il s'agit uniquement des élèves obtenant un baccalauréat général et technologique. La prise en compte des lauréats du baccalauréat professionnel augmente le pourcentage de bacheliers jusqu'à 46 % d'une classe d'âge. Nous nous limitons ici aux titulaires des baccalauréats général et technologique uniquement en raison de l'absence de filières professionnelles comparables à l'île Maurice.

13. À l'issue de ce niveau d'enseignement (CPE/sixième), les proportions filles/garçons sont équivalentes dans les deux îles et donc quasiment superposables sur le graphique.

14. Les catégories sociales ont été regroupées selon les modalités habituellement utilisées dans les publications du ministère de l'Éducation nationale en France. Notons cependant qu'à la Réunion, les professions « instituteurs et assimilés » sont placées par l'INSEE dans la catégorie « très favorisée » en raison du complément de rémunération qui leur est accordé par rapport à la France métropolitaine.

15. La plupart des travaux portant sur le système éducatif mauricien concernent essentiellement le niveau primaire ; l'éducation de base constituant la priorité stratégique des pays en voie de développement (voir, par exemple, Chinapah, 1983).

16. A la Réunion, l'homogénéité résulte principalement de données exogènes telles que la répartition des groupes socio-économiques par le vecteur de l'habitat ; facteur bien évidemment présent à Maurice mais dont l'influence est seconde par rapport au rôle joué par la course aux établissements les plus cotés entraînant une forte mobilité géographique des élèves.

BIBLIOGRAPHIE

- Baudelot (Ch.) et Establet (R.). *Allez les filles!* Paris: Seuil, (L'épreuve des faits) (1992).
- Bourdieu (P.). *Choses dites*, Paris: Minuit (1992).
- Barton (L.), Walker (S.) (éds.). *Gender class and education*. Falmer Press (1983).
- Bunwaree (S.). *Gender, education/training and development in Mauritius*. Maurice: UNDP Port-Louis (1997).
- Chinapah (V.). *Participation and performance in primary schooling. A study of equality of educational opportunity in Mauritius* (1983).
- Chevillon (M.) Parain (C.). « Parcours scolaires et milieu social à la Réunion », in *Éducation et formations*, n° 38, Paris: DEP (1994).
- Duru-Bellat (M.). *L'école des filles: quelle formation pour quels rôles sociaux*. Paris: L'Harmattan (1990).
- Duru-Bellat (M.). *L'évolution des inégalités sociales dans le système éducatif français*. Paris: séminaire DEPIREDU (1996).
- Fioux (P.). « Enseignement du français et systèmes éducatifs dans les Mascareignes », in *Aspects de la francophonie dans l'océan Indien*, volume 2, Paolo Carile éditeur (1998).
- Forquin (J.-C.). *École et culture, Le point de vue des sociologues britanniques*. Bruxelles: De Boeck (1989).
- Isambert-Jamati (V.) préface de *Sociologie de l'éducation, dix ans de recherche*. Paris: INRP-L'Harmattan (1990).
- Langouët (G.). *Suffit-il d'innover?* Paris: PUF (1985).
- Langouët (G.). « Les années quatre-vingt quatre-vingt-dix: quelle démocratisation? », in *L'orientation scolaire et professionnelle*, 22, n° 1 (1993).
- Langouët (G.). *La démocratisation de l'enseignement aujourd'hui*. Paris: ESF (1994).

- Léger (A.). *Enseignants du secondaire*. Paris: PUF (1983).
- MES. *Determinants of performance in primary schools with special référence to failures at CPE level, Unicef report*. Mauritius examinations syndicate (1991).
- Prost (A.). *L'enseignement en France, 1800-1967*. Paris: Armand Colin, (U) (1968).
- Prost (A.). *L'enseignement s'est-il démocratisé?* Paris: PUF (1992).
- Tirvassen (R.). « Évaluation du système éducatif mauricien et compétences communicationnelles » in *Communication et développement: « Le cas de Maurice »*. Paris: Didier érudition (1994).
- Unesco. *Annuaire statistique*. Paris: Unesco (1995).
- University of Mauritius. *The private cost of education*. University of Mauritius-Ministry of Education (1988).
- Van Haecht (A.). *L'école à l'épreuve de la sociologie: questions à la sociologie de l'éducation*. Bruxelles: De Boeck-Université (1992).
- Virashawny (D.). « Le système éducatif mauricien: problèmes et possibilités », in *Études créoles*, vol II, n° 1-2, Ottawa (1984).
- Wolf (E.), Simonin (J.). « École et famille à la Réunion: le télescopage des modèles », in *Lien social et politique*. Montréal: éd. Saint-Martin (1996).